

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 58
Délégués présents : 32
Absents : 26

Vote(s) pour : 32
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 février 2026

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-04-1202 : Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2026

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant notamment les chiffres des populations de métropole figurant dans les tableaux consultables sur le site Internet de l'Institut National de la statistique et des Études Économiques (INSEE),

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM et notamment l'article 12,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires tenu en séance de Comité syndical le 17 décembre 2025,

CONSIDERANT que la contribution financière annuelle des membres adhérents doit être fixée par le Comité syndical sur la base d'une contribution calculée par habitant,

Délibération

Le Bureau consulté,

Le Président entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant de la contribution financière pour l'année 2026 des membres adhérents du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM à 1,65 € par habitant (population totale de référence issue du recensement 2023 applicable au 1^{er} janvier 2026), conformément au tableau ci-dessous :

Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2026

Membres adhérents	Population totale issue du dernier recensement INSEE*	Montant de la contribution financière pour l'année 2026
METZ MÉTROPOLE	236 399	390 058,35 €
CC DU PAYS ORNE - MOSELLE	53 269	87 893,85 €
CC RIVES DE MOSELLE	53 822	88 806,30 €
CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS	22 966	37 893,90 €
CC MAD & MOSELLE	19 450	32 092,50 €
CC DU HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE	19 902	32 838,30 €
CC DU SUD MESSIN	17 555	28 965,75 €
TOTAL	423 363 habitants	698 549,00 €

*Sur la base de la population totale issue du recensement INSEE applicable au 1^{er} janvier 2026.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à transmettre la présente délibération aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents au Syndicat mixte du SCoTAM.

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme
Metz, le 12 février 2026

Le ou la secrétaire de séance



Monsieur Denis BLOUET

